

TARIFS SCOLAIRES 2019-2020

Les tarifs ci-dessous ont fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de l'OGEC (Organisme de gestion des Ecoles Catholiques de Pont-l'Abbé).

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES (Externat)

Classes	Tarif annuel Contribution des Familles	Tarif mensuel à titre d'information
Collège de la 6 ^è à 3 ^è mes	556 €	55,60 €
Sde-1 ^{ère} -Terminale	592 €	59,20 €

Les tarifs indiqués ci-dessus couvrent les frais de scolarité à l'exception de :

- Les éventuels voyages scolaires ou des activités pédagogiques,
- Les options facultatives : voile (230 €), Cambridge, arts...
- Le kit fournitures (APEL) pour les 6^{èmes} (35 €),
- La cotisation APEL (le bordereau de cotisation APEL est à compléter si vous ne souhaitez pas y adhérer.

ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. De ce fait, l'élève bénéficie automatiquement 24 h/24 h d'une assurance « individuelle accidents » s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominative. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire du chef de famille. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. Les garanties sont précisées sur le dépliant figurant sur le site.

RESTAURATION

La demi-pension est un forfait annuel (déduction faite des jours d'absence de fin d'année), dû pour tous les élèves qui désirent prendre régulièrement le repas de midi dans l'établissement, à raison de 4 ou 5 repas hebdomadaires. Le statut de demi-pensionnaire est un engagement pour l'année scolaire toute entière. Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel.

Collège	Tarif annuel Euros	Tarif mensuel à titre d'information
- Forfait annuel de restauration 4 repas Collège	752	75,20

Lycée

- Forfait annuel de restauration 3 repas	569	56,90
- Forfait annuel de restauration 4 repas	736	73,60
- Forfait annuel de restauration 5 repas	910	91,00

Le forfait 5 repas est appliqué à la rentrée pour les élèves de Premières et Terminales. Un courrier vous parviendra courant du mois de septembre et, en fonction des options choisies, vous pourrez opter pour le forfait 3, 4 ou 5 repas par semaine.

- Tarif du repas occasionnel pour les élèves de collège et du lycée : **6,06 €**